

LE RÉFÉRENTIEL DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2025-2040 JUIN 2025



Enjeu 1 - L'amélioration de la connaissance

Question évaluative : La connaissance du territoire a-t-elle été améliorée ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Le Parc développe et complète l'inventaire de ses patrimoines.	Mesure 5. Développer la connaissance scientifique, technique et d'usage	Nombre de base de données de référence à l'échelle du territoire	1	15	20	30
Le Parc comprend son territoire et en observe les évolutions.	Mesure 6. Observer et partager les évolutions du territoire	Nombre des études ponctuelles (et d'articles scientifiques) /an	2	20	25	30
		La mise en place d'un observatoire territorial	3	0	1	1

Enjeu 2 - L'accès à la connaissance pour la compréhension du territoire par les habitants

Question évaluative : Les habitants ont-ils accès à la connaissance ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
La Parc vulgarise et met à disposition des données scientifiques et techniques	Mesure 5. Développer la connaissance scientifique, technique et d'usage	Nombre de publications du courrier scientifique	4	2 (sur 3 ans)	2 (sur 3 ans)	2 (sur 3 ans)
		Nombre de données disponibles sur DataSud	5	55	110	200
		Site Internet SIT, nombre d'articles de vulgarisation	6	4	8	20
Le Parc contribue à une vision commune du territoire et de ses richesses	Mesure 42. Favoriser la transmission de la grande richesse du patrimoine culturel	La définition d'un schéma d'interprétation	7	0	5	15
		Création ou rénovation des espaces d'interprétation du patrimoine	8	2	4	4
	Mesure 44. Généraliser l'éducation à l'environnement et au territoire des jeunes générations	Nombre de classes touchées par un dispositif du Parc	9	300	300	300
		Élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication pour la mise en œuvre de la Charte	10	0	1	2
	Mesure 7. Communiquer auprès de tous les publics	Communication digitale : nombre de posts réseaux sociaux	11	450	500	500
		Nombre de rencontres avec le grand public	12	30	35	35

Enjeu 3 - L'appropriation de la Charte et l'implication des acteurs dans sa mise en œuvre

Question évaluative : Les acteurs ont-ils contribué à la mise en œuvre de la Charte ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Les signataires et les partenaires participent à la gouvernance du syndicat mixte	Mesure 2. Mettre en œuvre une gouvernance partagée	Taux de participation aux instances	13	BS=70%/CS=65%	BS=70%/CS=65%	BS=70%/CS=65%
		(CS, Bureau, Commissions et copils, Conseil scientifique, Conférence des maires, Conférence des EPCI, CT, Forum des jeunes).	14	BS(4) CS(4) EPCI(4) CT(4)	BS(4) CS(4) EPCI(4) CT(4)	BS(4) CS(4) EPCI(4) CT(4)
Le Parc anime et / ou fédère des réseaux d'acteurs	Mesure 3. Renforcer et valoriser les synergies entre les acteurs et les initiatives du territoire	Nombre et type de réseaux d'acteurs (Acteurs du territoire travaillant de concert avec le Parc pour la mise en œuvre de la Charte)	15	10	15	15

Enjeu 4 - La réduction de l'empreinte carbone

Question évaluative : Le Parc s'engage et contribue-t-il aux politiques de réduction de l'empreinte carbone ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Le mode de déplacement actif et collectif se généralise	Mesure 39. Favoriser les mobilités durables garantant d'espaces publics apaisés	Nombre de kilomètres de voies cyclables créées type véloroute	16	1	2	3
		Part de personnes utilisant la voiture individuelle pour se rendre au travail	17	82%	80%	75%
Les collectivités adoptent un mode de consommation plus sobre	Mesure 36. Accélérer et généraliser les démarches d'économie d'énergie	Nombre de collectivités adhérentes au SEDEL ?	18	39	50	100
		La baisse des consommations d'énergie des collectivités adhérentes au SEDEL ?	19	24%	27%	38%
		Nombre de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public	20	62%	80%	100%
Le syndicat mixte est exemplaire	Mesure 37. Encourager la sobriété et valoriser les comportements écoresponsables	La baisse des consommations du syndicat mixte (= chauffage, papier...)	21	0%	5%	5%

Enjeu 5 - La production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique du territoire

Questions évaluatives : Le territoire produit-il des ENR ? Le territoire est-il autonome ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Le territoire a généralisé la production d'ENR	Mesure 14. Accroître le rythme de développement des énergies renouvelables tout en respectant la vocation des sols, le paysage, les espaces agricoles et naturels	Mise en place d'une stratégie d'implantation de dispositifs de production d'EnR à l'échelle du Parc	22	41%	61%	100%
		Part du solaire photovoltaïque sur l'ensemble des ENR	23	10%	30%	65%
Le territoire est autonome en matière d'énergie		Neutralité carbone : taux de l'énergie consommée produite via du renouvelable	24	41%	61%	100%

Enjeu 6 - Un aménagement du territoire respectueux de l'équilibre entre préservation et développement

Questions évaluatives : Le territoire est-il parvenu à un aménagement respectueux de l'équilibre entre préservation et développement ? Le territoire s'est-il donné les moyens d'un aménagement durable ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
L'occupation des sols permet l'équilibre entre préservation et développement	Mesure 9. Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines	% de documents d'urbanisme respectueux des vocations préférentielles du Plan de Parc	25	0%	90%	100%
Le développement est maîtrisé	Mesure 10. Considérer les sols comme une ressource et un patrimoine à transmettre	% des collectivités couvertes par un PLU	26	63%	90%	100%
		Superficie agricole utilisée	27	68371ha	68371ha	68371ha
		Superficie agricole en ZAP	28	10916 ha	15000 ha	20000 ha
		Le nombre d'avis consultatifs et réglementaires donnés par le Parc par rapport aux sollicitations	29	90%	100%	100%
		Evolution de la consommation d'espaces	30	92 ha/an	44 ha/an	22 ha/an

Enjeu 7 - L'accès de la population aux logements, aux services et commerces de proximité

Question évaluative : La population a-t-elle accès aux logements, aux services et commerces de proximité ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
La diversification des logements permet de répondre aux besoins des habitants	Mesure 13. Accompagner la rénovation de l'habitat et de la production de logements sains, économes et intégrés à leur environnement	Le nombre de bâtiments construits et rénovés ayant été accompagné par le Parc (collectivités et particuliers)	31	0	30	40
Les services et commerces de proximité	Mesure 11. Maintenir l'authenticité et le dynamisme des centres anciens	Le nombre de villages/villes concernés par des actions en faveur de la résorption de la vacance et le maintien des services et des commerces de proximité	32	30	55	60
		Évolution des commerces et services dans les centres anciens des 5 villes	33		10%	20%

Enjeu 8 - La qualité de vie dans nos villes et villages dans un contexte de changement climatique

Questions évaluatives : Nos villes et villages sont-ils résilients face au changement climatique ? La qualité de vie de nos villes et villages est-elle assurée ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Les villes et villages sont parvenus à désimperméabiliser, végétaliser	Mesure 38. Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants	Le taux de couverture végétal dans les villes (indice canopée)	34	0	"+" 10%	"+" 20%
		Nombre d'espaces publics désimperméabilisés (cours d'écoles, parkings...)	35	19	"+" 10%	"+" 20%

Enjeu 9 - Le bien-être pour tous les citoyens

Questions évaluatives : Les citoyens ont-ils accès à un bien-être élémentaire ? La population a-t-elle la capacité à s'adapter aux évolutions à venir ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
La Parc contribue à la bonne santé de ses habitants	Mesure 27. Accroître la souveraineté alimentaire	Nb de collectivités engagées dans le réseau de la ferme à ta cantine	36	34	45	60
		Nb de restaurants scolaires label "Ecocert en cuisine"	37	2	5	10
	Mesure 32. Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire	Nombre d'offres et d'établissements touristiques marqués Parc ?	38	47	100	150
Le Parc accompagne les publics dans le changement de leur mode de vie.	Mesure 46. Agir avec les habitants pour une transition écologique et citoyenne	Nombre de partenariats mis en place avec les acteurs sociaux et de l'éducation populaire autour de l'objectif de transition ?	39	5	10	15

Enjeu 10 - La préservation et le partage des ressources naturelles, notamment l'eau

Questions évaluatives : Les masses d'eau et les zones humides sont-elles en bon état ? La ressource en eau est-elle préservée et équitablement partagée ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Le territoire est organisé pour une gestion intégrée de l'eau	Mesure 15. Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable	Le nombre de bassins en gestion coordonnée	40	1	2	3
	Mesure 16. Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides					
Les masses d'eau et les zones humides sont en bon état	Mesure 16. Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides + Mesure 19. Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques	Pourcentage de zones humides à enjeux en bon état de conservation	41	31%	35%	40%
		Le suivi de la qualité des eaux (Calavon), nombre de stations en bon états	42	2/16	6/16	10/16
Les besoins en eau du territoire sont assurés	Mesure 15. Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable	La révision des règles de partage et actions PGRE (Calavon + Largue, Lauzon)	43	0/3	3/3	3/3
		Indicateur contextuel : Nombre de bassins concernés par des arrêtés sécheresse / niveau crise	44	2/5	1/5	0/5
		Nombre de collectivités adhérentes à SEDEL eau	45	22	30	40
		% de réduction de consommation des communes engagées dans le SEDEL EAU	46	0	10	20

Enjeu 11 - Des écosystèmes connectés et en bonne santé

Question évaluative : Les écosystèmes sont-ils en bonne santé riche en biodiversité ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
La protection forte des milieux remarquables	Mesure 18. Garantir une gestion résiliente et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers	Surface et nobres de propriétaires forestiers privés regroupés en associations	47	500/4500ha	600/6000ha	800/8000ha
	Mesure 19. Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques	Nombre de chouettes chevêches	48	attente chiffre 2020	"=" 2020	"=" 2020
		Nombre des vautours percnoptères	49	4 couples + 2 jeunes	5 couples + 5 jeunes	6 couples + 2 jeunes
		État de conservation des milieux ouverts des massifs du Luberon et des Craux Saint-Michel	50	Attente chiffre 2024	"=" 2024	"=" 2024
		Les surfaces en protection forte	51	20662	21500	25000
la préservation de la biodiversité par les activités humaines	Mesure 20. Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines + Mesure 19. Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques + Mesure 29 Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles	Surfaces agricoles agroécologiques, MAE	52	5740ha	4000ha	4000ha
		Surfaces agricoles agroécologiques labellisées bio)	53	20%	30%	40%

Enjeu 12 - La richesse du patrimoine culturel et la qualité des paysages

Question évaluative : Le parc est-t-il parvenu à préserver le patrimoine culturel et les paysages ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
L'accompagnement du parc à favoriser la conservation du patrimoine bâti	Mesure 24. Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel	Nom de sites inscrits maintenus	54	35	35	35
		Nombre de sites classé disposant d'un outil de gestion	55	2	5	10
		Nombres d'édifices rénovés par le Parc par an	56	3/an	3/an	3/an
		Nombre de bâtiments inventoriés par an	57	3/an	3/an	3/an
		nombre de communes couvertes par l'inventaire	58	72	87	100
Les paysages ne se sont pas dégradés	Mesure 25. Soutenir la préservation et l'évolution des paysages	Nombre de projets de requalification accompagnés par le Parc (avis, AMO) = paysages du quotidien	59	0	5	10
		Nombre de sites emblématiques accompagnés	60	1	10	18
Les acteurs sont sensibilisés aux paysages		Nombre de reconduction d'observation du paysage	61	1	3	5
		Nombre d'actions de sensibilisation / paysages menées par le Parc	62	1	10	18

Enjeu 13 - L'accroissement de la responsabilité sociale et environnementale des activités économiques et humaines

Question évaluative : Le Parc a-t-il accompagné les activités économiques humaines dans la transition socio environnementale ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Le Parc a contribué à la mise en place de réseaux d'éco acteurs responsables	Mesure 34. Promouvoir les démarches d'entreprises écoresponsables	Nombre de journées et d'actions d'animation autour des réseaux / an (ex. Journée entreprises, journée du tourisme durable, journée géopartenaires...)	63	3	4	5

Enjeu 14 - Une agriculture diversifiée, pérenne, rémunératrice et durable

Questions évaluatives : Le territoire a-t-il une agriculture diversifiée et rémunératrice ? Le territoire a-t-il une agriculture pérenne et durable dans un contexte de changement climatique ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Des filières territoriales identitaires à valeur ajoutée sont présentes	Mesure 26. Soutenir les filières du territoire, promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles locaux et valoriser l'agritourisme	Nombre d'agriculteurs ayant une activité de transformation ou de diversification	65	355	"+"10%	"+"20%
La qualification des productions agricoles : SIQO et marque Valeur Parc		Nombre de producteurs en SIQO	66	872	"+"15%	"+"30%
Développement des techniques agricoles respectueuse de l'environnement	Mesure 29. Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles + Mesure 20. Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines + Mesure 19. Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques	Surfaces agricoles agroécologiques, MAE	52	5740ha	4000ha	4000ha
		Part de la progression de l'AB et des conversions bio dans la surface agricole totale	68	20%	30%	40%
Le territoire est parvenu à expérimenter pour s'adapter		Nombre de recherches sur les filières adaptées au CC suivies par le Parc	69	3	5	7

Enjeu 15 - L'accroissement de la souveraineté alimentaire

Question évaluative : Les productions nourricières se sont-elles développées en prenant en compte l'importance de l'AB et l'accessibilité pour tous les consommateurs ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs	N°	Valeur initiale	Valeur cible 2032	Valeur cible 2040
Le développement d'une agriculture nourricière durable	Mesure 27. Accroître la souveraineté alimentaire du territoire + Mesure 19. Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques + Mesure 30 Soutenir et valoriser le pastoralisme	Superficies consacrées aux productions nourricières	70	17204ha	27000ha	35000ha
		% de Surface productions nourricières en agriculture biologique	71	20%	40%	70%
		Nb exploitations cultures nourricières	72	1966	2000	2020
		Nb exploitations élevage	73	261	280	300
		Elevage pastoral : nombre du cheptel ovin	74	cf diag	= 2020	2020
		Nb exploitation en vente directe	75	663	800	900



Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean-Jaurès
BP122
84404 Apt Cedex

04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr

